

### > Définition d'un échantillon représentatif

Un échantillon, obtenu par une méthode statistique éprouvée, est dit représentatif lorsque le profil des participants sur les critères clé pour l'enquête (sociodémographiques, comportementaux...) reflète celui de l'ensemble de la cible étudiée, dans l'objectif que les résultats observés sur l'échantillon puissent fournir une estimation à faible biais pour l'ensemble de la cible.

La méthodologie de l'étude doit notamment définir cette cible : l'échantillon peut être représentatif de la population nationale (« national représentatif ») adulte ou utiliser d'autres tranches d'âge (15-64 ans...), ou encore concerner d'autres populations (internauts, consommateurs d'un produit, électeurs, salariés, entreprises...). Elle doit également fixer les critères de représentativité pertinents pour l'enquête, et les moyens utilisés lors des étapes d'échantillonnage ou de redressement pour obtenir sur ces critères des distributions proches de celles de la cible.